
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 novembre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 novembre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement à la mémoire des victimes de l'attentat terroriste qui a eu lieu le 20 novembre dernier dans la ville de Bamako, au Mali.

Il souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère du District de Saint-Léonard Est, madame Patricia Lattanzio, élue le 15 novembre 2015 dans les rangs de l'Équipe Coderre, lors de la dernière élection partielle dans l'arrondissement de Saint-Léonard et assermentée le 20 novembre dernier. Il informe l'assemblée qu'avec l'élection de Mme Lattanzio, le pourcentage de femmes élues siégeant au conseil a subi une légère augmentation, passant de 33,8 % à 35,4 %. Exceptionnellement, il invite cette dernière à s'adresser à l'assemblée. La conseillère Lattanzio prend la parole pour remercier tous les citoyens pour leur marque de confiance à son égard ainsi que les bénévoles qui ont travaillé à sa campagne. Elle réitère son engagement à bien servir les citoyens du district qu'elle représente, à travailler et à collaborer avec ses collègues du conseil sur tous les dossiers et enjeux de l'actualité montréalaise. Elle félicite les trois autres candidats pour leur participation à cet exercice démocratique. Finalement, elle remercie de tout cœur son conjoint, ses enfants ainsi que les membres de sa famille pour leur soutien et dévouement. Le président du conseil remercie la conseillère pour son intervention, la félicite pour son élection et lui souhaite un bon mandat.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 14 novembre 2015 « Journée internationale des diabétiques »; le 16 novembre 2015 « Journée internationale de la tolérance »; le 19 novembre 2015 « Journée de sensibilisation au cancer de la prostate »; le 20 novembre 2015 « Journée internationale des droits de l'enfant » et le 25 novembre 2015 « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

Il souligne également les anniversaires de naissance du mois de novembre des conseillers et conseillères Jean-François Cloutier, Marie Cinq-Mars et Jean-François Parenteau.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luc Ferrandez	M. Denis Coderre	Plan d'investissement en matière de logements afin de freiner l'étalement urbain – Soumettre des mesures pour relancer le développement économique de Montréal
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre	Présentation auprès du gouvernement du Québec pour renégocier la durée de l'Entente MESS à 12 mois au lieu de 15 mois afin d'éviter que les organismes dépendant financièrement de cette entente ne se retrouvent avec un manque à gagner de trois mois / Engagement à trouver des solutions
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Déversement des eaux usées dans le fleuve - informer le conseil de l'état des intercepteurs nord et sud-ouest / Plan d'action pour limiter les surverses et le bouclage des intercepteurs – dépôt du plan
Mme Manon Barbe	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Priorités de gestion des directeurs généraux adjoints (DGA) transmises aux directeurs d'arrondissement sans consultation des élus / Tenir compte que l'évaluation des directeurs d'arrondissement se fait par les élus des arrondissements qui soumettent eux aussi des priorités à ces derniers
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Informers la population des mesures prises pour réduire l'utilisation des néocotinoïdes à la suite de l'adoption d'une motion à cet effet par le conseil en mai dernier / Établir un échéancier pour amender le <i>Règlement sur les pesticides de la Ville de Montréal (04-041)</i> afin de réduire ou d'éliminer l'utilisation de ces produits dangereux
Mme Madga Popeanu	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Mesures pour faire respecter les règles de sécurité par les entrepreneurs afin d'éliminer tout danger pour les piétons qui circulent aux abords des chantiers
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Ballons de butane de la pétrolière Suncor dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Avis de la Sécurité civile de Montréal sur l'interdiction de construire dans un périmètre délimité aux abords du centre de compostage de l'Est de l'île et absence de cette préoccupation cruciale lors de la consultation publique

À 13 h 38,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de prolonger la période de questions des membres du conseil afin de terminer la liste de membres inscrits, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Sylvain Ouellet	M. Denis Coderre Mme Anie Samson	Avis de non-construction à l'intérieur du périmètre délimité - retard possible pour le Centre de compostage de l'Est versus sa relocalisation
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Établir un échéancier pour terminer les travaux de modernisation de la rue Notre-Dame Est – Identifier les priorités de ce projet lors des discussions avec le ministère des Transports du Québec (MTQ)
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand)	Sommet du vivre ensemble et tarification sociale – Instauration d'un tarif réduit par la STM pour les usagers à faibles revenus – Suivre l'exemple des villes canadiennes qui ont pris une telle initiative

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 49.

CM15 1285

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- ***période de questions des membres du conseil (02)*;***
- ***les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);***
- ***les points en orientation au conseil d'agglomération (80);***
- ***tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.***

****Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h***

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 novembre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant l'article 7.05 et en y retirant l'article 65.03.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1286

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 octobre 2015

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 26 octobre 2015, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 novembre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période 28 septembre au 25 octobre 2015
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période 28 septembre au 25 octobre 2015
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période 28 septembre au 25 octobre 2015

Un débat s'engage.

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA15 22 0365 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Résolution sur la sécurité ferroviaire et l'augmentation du transport pétrolier en lien avec le projet Belledune
 - 5.02 Résolution CA15 22 0364 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest – Résolution appuyant les centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal et dénonçant l'ultimatum du gouvernement du Québec
 - 5.03 Résolution CA15 12309 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demande d'appui au maire de la Ville de Montréal, monsieur Denis Coderre, en faveur du décloisonnement entre l'arrondissement d'Anjou et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, par le prolongement des avenues Chaumont, Rondeau et Rhéaume
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Lionel Pèrez

--- Dépôt de réponses écrites à la question de M. Alex Norris concernant deux factures de la Commission des services électriques de Montréal

Par M. Réal Ménard

--- Dépôt de réponse écrite à la question de Mme Mounia Bensabri relative à l'analyse des néonicotinoïdes dans l'eau potable

Par Mme Monique Vallée

--- Dépôt de réponse écrite à la question de M. Guillaume Lavoie concernant la tenue du Forum mondial de l'économie sociale GSEF 2016 – Rapport d'étape pour la période du 7 au 9 septembre 2016

Un débat s'engage.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015

CM15 1287

Dépôt du procès-verbal de correction en regard du Règlement 15-065 (CM15 0823)

Le leader de la majorité dépose le procès-verbal de correction en regard du Règlement 15-065 (CM15 0823), et le conseil en prend acte.

07.02

CM15 1288

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 septembre 2015 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 septembre 2015 comparé avec le 30 septembre 2014

Le leader de la majorité dépose la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 septembre 2015 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 septembre 2015 comparé avec le 30 septembre 2014, et le conseil en prend acte.

07.03 1155205007

7.04 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM15 1289

Ajout - Dépôt du rapport de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal

Le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, dépose le Rapport de l'inspecteur général sur le déneigement et ses pratiques à Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05

CM15 1290

Dépôt du rapport d'étape de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal »

Le conseiller Richard Deschamps dépose le rapport d'étape de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Motion concernant l'implantation d'un méga centre commercial à l'angle des autoroutes 15 et 40, à Ville de Mont-Royal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Richard Deschamps

d'accorder une prolongation d'une durée de sept mois, soit jusqu'en juin 2016, au mandat CM15 0372 donné à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, telle que demandée par cette dernière dans le cadre de ce rapport.

Le président du conseil indique au chef de l'opposition officielle que le terme « induire en erreur » est antiparlementaire et invite celui-ci à plus de retenue dans ces propos.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

CM15 1291

Déclaration condamnant les attentats terroristes de Paris et exprimant notre solidarité envers le peuple français

Attendu que la ville de Paris et le peuple français ont été victimes d'un attentat terroriste le 13 novembre dernier;

Attendu que la Ville de Montréal et les Montréalais tiennent à exprimer leur plus profonde tristesse et leurs sympathies aux familles et aux proches des victimes;

Attendu que ces actes de violence et de haine qui se sont produits à Paris et d'autres pays au cours des derniers mois, sont un affront envers nos valeurs profondes démocratiques, de paix, de liberté, d'amitié entre les peuples et notre désir de vivre ensemble;

Attendu que les Montréalais de toutes origines ont démontré leur solidarité envers le peuple français et condamné ces actes de violence extrême lors de rassemblements, notamment au cours de la marche Solidarité Montréal-Paris qui a culminé devant le Consulat général de France;

Attendu que la communauté internationale a unanimement condamné les attentats de Paris et a exprimé son soutien envers la France;

Attendu que la Ville de Montréal et la France entretiennent des liens privilégiés et d'amitié depuis toujours et que nous sommes solidaires avec l'importante communauté française qui vit dans notre métropole;

Attendu que par la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble, les maires de villes et de métropoles assument qu'il est de notre devoir de favoriser le sentiment d'appartenance pour tous et de trouver le nécessaire équilibre entre ouverture, tolérance et vigilance afin de prévenir les fractures sociales, ainsi que toute forme d'exclusion et de violence découlant d'une radicalisation;

Attendu que l'association des Maires pour la paix, dont le maire de Montréal est membre, a lancé un appel, suite aux attentats, à construire un monde où les gens peuvent vivre dans la sécurité et la paix;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par Mme Anie Samson
M. Luc Ferrandez
M. Benoit Dorais
Mme Lorraine Pagé
Mme Manon Barbe
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - condamne vigoureusement les attentats terroristes de Paris;
- 2 - exprime sa solidarité envers le peuple français;
- 3 - appelle à poursuivre nos actions pour promouvoir et favoriser l'établissement de milieux de vie fondés sur les principes du vivre ensemble.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM15 1292

Déclaration faisant du 19 novembre la journée de sensibilisation au cancer de la prostate

Attendu qu'environ un Québécois sur sept recevra un diagnostic du cancer de la prostate au cours de sa vie;

Attendu qu'annuellement 4500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

Attendu l'importance de sensibiliser la population de Montréal au dépistage du cancer de la prostate;

Attendu que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

Attendu que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

Attendu que le 19 novembre 2014, l'Assemblée Nationale adoptait unanimement une résolution qui déclarait que le 19 novembre était la « Journée québécoise de sensibilisation au cancer de la prostate » et que depuis, plusieurs municipalités ont adopté une telle résolution;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que les membres du conseil municipal déclarent le 19 novembre comme « La journée montréalaise de la sensibilisation au cancer de la prostate « Noeudvembre ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM15 1293

Déclaration en faveur de l'introduction d'un incitatif fiscal fédéral encourageant les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires à donner les aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance

Attendu l'adhésion de la Ville de Montréal au *Conseil national zéro déchet* (« *National Zero Waste Council* »);

Attendu que la nutrition et la sécurité alimentaire constituent les indicateurs de santé les plus importants selon Santé Canada et qu'un accès limité aux aliments nutritifs abordables a des conséquences négatives sur la santé;

Attendu l'augmentation de 30 % du coût des aliments au cours de la dernière décennie;

Attendu que, selon la Direction de la santé publique, un montréalais sur six souffre d'insécurité alimentaire;

Attendu que pas moins de 135 347 résidents de l'agglomération montréalaise reçoivent de l'aide alimentaire chaque mois, dont 37 897 enfants;

Attendu que près de 40 % des aliments qui sont produits sont gaspillés et que près de la moitié de ces pertes surviennent le long de la chaîne d'approvisionnement, celles-ci étant destinées à l'enfouissement ou au compostage plutôt qu'à l'alimentation des personnes;

Attendu que les gains les plus significatifs pour réduire le gaspillage alimentaire se situent au niveau des procédés industriels et du commerce de détail et que, selon le MAPAQ, 20 à 50 % des résidus organiques traités comme « des déchets » dans la filière alimentaire ICI (industries, commerces et institutions) sont des aliments comestibles;

Attendu que faire don des aliments encore comestibles revient souvent plus cher aux entreprises que de les jeter;

Attendu que les déchets organiques contribuent de manière importante aux émissions de gaz à effet de serre;

Attendu le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération montréalaise qui encourage une consommation judicieuse permettant de réduire à la source la production de matières résiduelles;

Attendu les importantes retombées sociales, économiques et environnementales que représente le don d'aliments comestibles aux organismes de bienfaisance;

Attendu le travail déjà accompli et les avancées réalisées dans ce domaine par différents organismes montréalais;

Attendu l'étude du Conference Board du Canada qui conclut qu'un incitatif fiscal basé sur le coût des aliments préparés constitue une mesure efficace et efficiente pour encourager les producteurs et détaillants à confier leurs aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance;

Attendu que l'implantation d'une telle mesure permettrait de contribuer à réduire le gaspillage de nourriture et d'offrir une réponse au problème de la faim et de la pauvreté, en plus de diminuer les dépenses municipales pour l'élimination des déchets et de réduire l'impact environnemental des déchets alimentaires;

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par Mme Monique Vallée
Mme Manon Barbe
M. Sterling Downey
M. Peter McQueen
M. Benoit Dorais

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 - appuie la proposition du *Conseil national zéro déchet* (« *National Zero Waste Council* ») d'introduire un incitatif fiscal fédéral encourageant les producteurs et les détaillants de denrées alimentaires à donner les aliments comestibles invendus à des organismes de bienfaisance et ce, afin de réduire le gaspillage alimentaire, offrir une réponse au problème de l'insécurité alimentaire, réduire les coûts reliés à l'enfouissement et au compostage et diminuer l'impact environnemental des déchets alimentaires;
- 2 - transmette la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin que celle-ci fasse également des représentations auprès du gouvernement fédéral à cet effet.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM15 1294

Déclaration demandant au gouvernement du Québec de mettre en œuvre rapidement l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé

Attendu que le milieu municipal est unanime à demander une reddition de comptes fondée sur les principes de l'imputabilité des élus municipaux envers les citoyens et la saine gestion des fonds publics;

Attendu que le premier ministre du Québec, dans son discours d'ouverture de la 1^{re} session de la 41^e législature de l'Assemblée nationale du Québec le 21 mai 2014, déclarait « Nous désirons refonder le partenariat entre Québec et les municipalités, bannir le terme « créature » et envisager l'avenir sur la base de deux ordres de gouvernement qui ont leurs responsabilités propres et qui travaillent ensemble au service du même contribuable;

Attendu que le 11 mars 2015, le gouvernement du Québec a créé le Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités et nommé à sa tête M. Jean Perrault, ex-maire de Sherbrooke et ex-président de l'UMQ;

Attendu que le mandat du Groupe de travail consistait à faire l'inventaire des redditions de comptes des municipalités envers le gouvernement présentant une lourdeur administrative et à formuler des recommandations pour les simplifier, les regrouper ou les alléger;

Attendu que le Groupe de travail a effectué une vaste consultation auprès de 400 élus et gestionnaires municipaux de toutes les régions du Québec;

Attendu que Montréal a participé activement aux consultations du Groupe de travail;

Attendu que Montréal partage les préoccupations du milieu municipal exprimées à l'occasion de la préparation du rapport du Groupe de travail;

Attendu que les recommandations du rapport « Faire confiance », basées sur la transparence, l'imputabilité, l'efficacité et l'efficience s'inscrivent dans la volonté de redéfinir la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités et de reconnaître celles-ci comme de véritables gouvernements;

Attendu que les municipalités québécoises consacrent près de 2,5 millions d'heures à répondre aux exigences diverses des ministères et des organismes municipaux et une très large partie de ces heures pourrait être consacrée plutôt au bénéfice des citoyens;

Attendu que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, propose de mettre en place une politique visant à alléger les procédures de reddition de comptes des municipalités au gouvernement tout en assurant la cohérence des exigences gouvernementales aux municipalités;

Attendu qu'il est essentiel d'alléger et de simplifier la reddition de comptes des municipalités envers le gouvernement pour s'assurer que chaque dollar soit investi dans l'amélioration des services;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de mettre en œuvre rapidement l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités dans le respect de l'échéancier proposé.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 14 h 44, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1295

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de services de gré à gré entre la Ville de Montréal et IBM Canada Itée, fournisseur unique, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 2 457 624,83 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155954006
80.01 (20.01)

CM15 1296

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Dépôt médical Canada inc. pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14476 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de sous-vêtements thermaux pour le personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Dépôt Médical Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14476 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156956001
80.01 (20.02)

CM15 1297

Accorder un contrat à NRJ environnement inc. pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 372 893,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2015-01 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder à NRJ environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les forages de nouveaux puits de captage de biogaz et d'un nouveau puits de pompage du lixiviat au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 372 893,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2015-01;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150720002
80.01 (20.03)

CM15 1298

Abroger les résolutions du conseil d'agglomération afin de ne pas donner suite aux cinq contrats accordés dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'abroger les résolutions ci-dessous afin de ne pas donner suite aux contrats accordés aux firmes ci-après mentionnées, dans le cadre des travaux de modernisation de l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds :

- CG15 0161 - 26 mars 2015 - Construction Gamarco inc. (Appel d'offres public 10166);
- CG15 0145 - 26 mars 2015 - Cosoltec inc. (Appel d'offres public 10167);
- CG13 0013 - 31 janvier 2013 - Filtrum inc. (Appel d'offres public 9834);
- CG12 0400 - 25 octobre 2012 - Les Installations Électriques Pichette inc. (Appel d'offres public 9857);
- CG12 0399 - 25 octobre 2012 - HVAC inc. (Appel d'offres public 9859);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154474001
80.01 (20.04)

CM15 1299

Accorder 4 contrats de services professionnels de gré à gré aux firmes Hainault Gravel, huissiers de justice inc., Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice, Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc. et Valade et Associés s.e.n.c., huissiers de justice, pour la somme de 1 677 301,68 \$, taxes incluses, par année pour les années 2016 et 2017 - Dépense totale de 3 354 603,36 \$, taxes incluses / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 3 354 603,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- 2 - d'approuver les projets de conventions, de gré à gré, par lesquels les firmes « Hainault Gravel, huissiers de justice inc. », « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., huissiers de justice », « Saulnier Robillard Lortie, huissiers de justice inc. », « Valade et associés s.e.n.c., huissiers de justice » s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, incluant les annexes 4 sur l'accès aux actifs informationnels et sur l'utilisation de ces actifs, pour une somme maximale de 1 677 301,68 \$ par année, pour les années 2016 et 2017;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156621001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1300

Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville pour réaliser des projets dans le cadre de cette entente;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3 - de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150026002
80.01 (20.06)

CM15 1301

Conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six mois avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Chemise Empire Itée pour la fourniture de chemises d'uniforme destinées aux différents services de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14285 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme destinées aux différents services de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Chemise Empire Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14285 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156956002
80.01 (20.07)

CM15 1302

Accorder un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements permettant l'interfaçage entre le système téléphonique Centrex de Bell Canada et la plateforme de traitement des appels 9-1-1, pour une somme maximale de 220 752 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Intrado Canada inc., fournisseur unique, pour le rehaussement technologique des équipements permettant l'interfaçage entre le système téléphonique Centrex de Bell Canada et la plateforme de traitement des appels 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 752 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 7 août 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1150248001
80.01 (20.08)

CM15 1303

Accorder un contrat de gré à gré à Canadian Traffic Network (CTN) pour l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques dans le cadre du chantier d'infrastructures de la rue Saint-Denis, pour une période de 13 mois, pour une somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Canadian Traffic Network (CTN), pour une période de 13 mois, pour l'achat d'espaces publicitaires radiophoniques dans le cadre du chantier d'infrastructures de la rue Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 945 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822058
80.01 (20.09)

CM15 1304

Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 7 934 600,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 103501 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 934 600,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout, de reconstruction de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise aux normes des réseaux de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada, dans l'avenue Atwater, de la rue Sherbrooke à l'avenue du Docteur-Penfield, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 779 483,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 103501 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1154822050
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1305

Autoriser le virement de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est, situé au 3444 boulevard Saint-Joseph Est, dans le cadre du contrat accordé à MGB Associés inc. (CG15 0351), majorant ainsi le montant total du contrat de 888 333,29 \$ à 945 820,79 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser le virement de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région Est, situé au 3444 Saint-Joseph Est, dans le cadre du contrat accordé à MGB Associés inc. (CG15 0351), majorant ainsi le montant total du contrat de 888 333,29 \$ à 945 820,79 \$, taxes incluses.

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1151630006
80.01 (20.11)

CM15 1306

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale de 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense de 905 045,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville de Montréal, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à St-Denis Thompson, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 783 589,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5806 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155965005
80.01 (20.12)

CM15 1307

Accorder un contrat à Axiome Construction inc. pour la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 5 558 548,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5775 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 5 558 548,29 \$, taxes incluses, pour la phase 2 des travaux de réfection à la caserne de pompiers 63, située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axiome Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 029 663,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5775;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155350001
80.01 (20.13)

CM15 1308

Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la rétention de services professionnels d'analystes et de programmeurs spécialisés pour le développement et la mise à niveau d'outils géomatiques utilisés par les employés de la Division de la géomatique, pour une somme maximale de 101 235,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14584 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'analystes et de programmeurs spécialisés pour le développement et la mise à niveau d'outils géomatiques utilisés par les employés de la Division de la géomatique, pour une somme maximale de 101 235,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14584 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156970001
80.01 (20.14)

CM15 1309

Décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rue, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et planification immobilière pour négocier l'acquisition du site

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve, à des fins de rues, sur une partie du lot 3 632 717 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Division évaluation et transaction immobilière, Section transactions immobilières pour en négocier l'acquisition.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1151027009
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1310

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal (CM10 0594), un local d'une superficie d'environ 14,96 mètres carrés dans l'édifice situé au 791, rue Jarry Est, utilisé à des fins de bureaux administratifs, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2015, moyennant un loyer total de 2 500 \$, taxes en sus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Conférence des cadres retraités de la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juin 2015, un local au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 14,96 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 500 \$ excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement du bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156025010
80.01 (20.16)

CM15 1311

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc. (CM10 0704) à des fins de bureaux, des espaces au rez-de-chaussée et à l'étage dans l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie de 195,38 mètres carrés, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2015, moyennant un loyer total de 2 500 \$, taxes en sus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2015, des locaux au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 195,38 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 500 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au renouvellement de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156025009
80.01 (20.17)

CM15 1312

Prendre acte et accepter l'engagement pris par Samcon Mtl inc. en faveur de la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre de la réalisation du projet immobilier Le Drummond

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de prendre acte et d'accepter l'engagement pris par Samcon Mtl Inc. en faveur de la Ville de Montréal de verser une contribution financière de 389 000 \$ au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, dans le cadre du projet immobilier Le Drummond à être réalisé sur les lots 5 608 944 et 5 667 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que stipulé dans une résolution du conseil d'administration de Samcon Mtl inc. en date du 17 juillet 2012 et dans une lettre en date du 17 août 2012, jointes au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146692003
80.01 (20.18)

CM15 1313

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans, avec Hypertec Systèmes inc. pour la fourniture de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes - Appel d'offres public 15-14465 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande de tablettes robustes ainsi que des équipements connexes pour la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Hypertec Systèmes inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14465 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1155954007
80.01 (20.19)

CM15 1314

Accorder un contrat à la firme Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 28 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage - Dépense totale de 4 895 183,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14710 (lot 1 - 5 soum.) (lot 2 - 4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et de revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
M. Benoit Dorais
Mme Andrée Hénault
M. Normand Marinacci
M. Luis Miranda
Mme Lorraine Pagé

1155147001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1315

Accorder un contrat de gré à gré à CiM Maintenance inc. pour l'ajout de 432 licences du logiciel Visual Planner, le support pour 105 licences existantes ainsi que le développement de rapports et de fonctionnalités additionnelles, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 387 163,65 \$, taxes incluses / Approuver le projet de proposition de la firme à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à CiM Maintenance inc., fournisseur exclusif, pour l'ajout de licences du logiciel Visual Planner, le support pour les licences existantes, l'ajout de fonctionnalités additionnelles ainsi que le développement de rapports, pour une période de deux ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 387 163,65 \$, taxes incluses;

- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la proposition de cette firme et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1153438012
80.01 (20.21)

CM15 1316

Accorder un soutien financier de total de 1 930 000 \$ au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal, pour une période de 5 ans, du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal / Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et de 50 667 \$ en 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 1 930 000 \$, soit 257 333 \$ en 2015, 386 000 \$ en 2016, 2017, 2018 et 2019 et 128 667 \$ en 2020, au Centre de la montagne et Les Amis de la montagne (Mont-Royal) inc., pour soutenir les activités de plein air, d'accueil, d'éducation à l'environnement, d'interprétation des patrimoines, de patrouille de conservation et d'entretien de la maison Smith, au parc du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier, pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 87 999 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;
- 4 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 152 000 \$ annuellement de 2016 à 2019 et de 50 667 \$ en 2020;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - de mandater le Service de gestion de la planification immobilière afin de faire approuver un contrat de prêt de locaux pour l'exploitation du service alimentaire au Pavillon du Lac-aux-castors en faveur de l'organisme Le Café des Amis inc.

Un débat s'engage.

Le président du conseil demande au conseiller Alex Norris de retirer le thème « Kid Kodak » utilisé durant son intervention. Ce dernier s'exécute. Il demande également au conseiller Réal Ménard de retirer le mot « mesquine » utilisé durant sa réplique à l'intervention du conseiller Norris. Le conseiller Ménard retire le mot « mesquine ».

Adopté à l'unanimité.

1150504009
80.01 (20.22)

CM15 1317

Accorder un soutien financier total de 946 002,27 \$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet d'amendement à l'entente (CG15 0274) à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'amendement à l'entente transitoire intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest (CG15 0274);
- 2 - de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville (CG15 0274) et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises à cet effet;
- 3 - d'accorder un soutien financier total de 946 002,27 \$ au CLD Centre-Ouest, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1155175008
80.01 (20.23)

CM15 1318

Approuver une entente de partenariat entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, pour un montant de 280 000 \$ (200 000 \$ en espèces, 80 000 \$ en nature), se terminant le 31 décembre 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et La Corporation de l'École Polytechnique de Montréal pour la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles pour une somme totale de 280 000 \$ (200 000 \$ en espèces et 80 000 \$ en nature), pour une période se terminant le 31 décembre 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151151001
80.01 (20.24)

CM15 1319

Approuver le projet de convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

Adopté à l'unanimité.

1155175007
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1320

Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB) / Autoriser l'embauche de 8 personnes requises pour la création du bureau de projet / Autoriser une dépense globale de 2 714 947 \$, taxes non applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente détaillée entre l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Ville de Montréal pour la mise sur pied d'un bureau de projet intégré visant la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation de la portion montréalaise d'un système rapide par bus (SRB).
- 2 - d'autoriser l'embauche de 8 personnes nécessaires au bureau de projet;
- 3 - d'autoriser une dépense globale de 2 714 947\$, taxes non applicables;
- 4 - d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente détaillée, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156428001
80.01 (20.26)

CM15 1321

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de George S. Petty Management ltd un terrain vague d'une superficie de 373 949,7 mètres carrés, situé sur le chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, pour la somme de 6 898 500 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de George S. Petty Management ltd un terrain vague d'une superficie de 373 949,7 mètres carrés, situé sur le chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 4 589 255 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, pour la somme de 6 898 500 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 4 589 255 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1154315002
80.01 (20.27)

CM15 1322

Accorder un soutien financier de 780 000 \$ et prêter des terrains municipaux contaminés à l'Institut de recherche en biologie végétale pour la réalisation d'un banc d'essai en phytoremédiation, de l'automne 2015 au printemps 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 780 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal (IRBV) pour la réalisation d'un banc d'essai en phytoremédiation, de l'automne 2015 à l'automne 2019;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - de prêter à l'IRBV trois terrains municipaux, potentiellement contaminés, pour la réalisation du banc d'essai;
- 4 - si l'un des terrains retenus ne présentait pas les caractéristiques nécessaires à la réalisation du banc d'essai, d'autoriser le directeur du Service du développement économique, après consultation des directions du Service de la gestion et de la planification immobilière, du Service de l'environnement et de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, à proposer à l'IRBV un terrain substitut;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018, 2019 et 2020 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150191006
80.01 (20.28)

CM15 1323

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 378 403 \$, à trois organismes, suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 378 403 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Été 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM)	Analyse du réseau routier de l'Est et validation de l'application mobile	83 896 \$
Escale Famille le Triolet	Escale pour Toit	144 507 \$
Association des restaurateurs de rue du Québec	Premiers Vendredis Montréal, offre bonifiée en partenariat avec des acteurs de l'Est	150 000 \$

- 2 - d'approuver trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1156352007
80.01 (20.29)

CM15 1324

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Keops Technologies inc. pour des services professionnels en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14534 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Keops Technologies inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en automatisation, informatique industrielle et télécommunication, pour l'évolution de la plateforme Plant Information (PI) du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 049 573 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14534 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156758002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.33) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1325

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Eclipsys Solutions inc. pour la fourniture de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle - Appel d'offres public 15-14569 - (2 soum.) / Autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de systèmes spécialisés pour les bases de données Oracle;
- 3 - d'accorder à Éclipsys Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14569;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 5 - d'autoriser une dépense de 1 233 453,44 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de deux serveurs Exadata X5-2 incluant les logiciels et l'entretien requis, conformément à cette entente-cadre;

6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1155954005
80.01 (20.31)

CM15 1326

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec WSP Canada inc et les Consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années - Appel d'offres public 15-13941 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour le soutien technique aux activités du Bureau de projets de la Direction des transports visant l'implantation des mesures préférentielles pour autobus ainsi que le développement et la mise à niveau du réseau cyclable de l'agglomération de Montréal;
- 3 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, chacune ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13941 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel, le tout selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
WSP Canada inc. (contrat 1)	2 757 848,90\$
Les Consultants SM inc. (contrat 2)	2 715 939,45\$

- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1150776003
80.01 (20.32)

CM15 1327

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Hatch Mott MacDonald Ltée, pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14166 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Érika Duchesne déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Hatch Mott MacDonald Ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de canalisation de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 4 005 477,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14166 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1157100001
80.01 (20.33)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1328

Demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de procéder au comblement de 3 postes à la Cour municipale de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler trois postes à la Cour municipale de la Ville de Montréal, tel que prévu à l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

Adopté à l'unanimité.

1156204002
80.01 (30.01)

CM15 1329

Prendre acte du bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine

Approbation des modifications au programme et son renouvellement pour 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre acte du bilan 2012-2015 du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine;
- 2 - d'approuver les modifications au programme et son renouvellement pour l'année 2016.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1156340003
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (42.02).

À 16 h 59, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 23 novembre 2015
13 h**

**Séance tenue le lundi 23 novembre 2015 – 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Benoit Dorais, Mme Elsie Lefebvre et M. Marvin Rotrand.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jeremy Searle.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Jean-François Cloutier.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Avant de reprendre les travaux, il tient à faire le point sur les invitations lancées pour les d'événements qui ont lieu dans le hall de l'hôtel de ville. Il précise que lorsqu'un événement est organisé par le Bureau de la présidence, l'ensemble des élus/élus municipaux, y compris les conseillers d'arrondissement, est invité. Pour les événements organisés par les membres du comité exécutif ou le cabinet du maire, il leur appartient de décider de leurs invités. Donc, les élus présents à l'hôtel de ville pour une rencontre ou autres pendant que se tient un événement dans le hall d'honneur doivent comprendre que l'événement n'est pas organisé par le Bureau de la présidence.

À 19 h 05, à l'appel de la période de questions des citoyens, aucun de ceux inscrit sur la liste n'était présent pour ce faire. Le président du conseil suggère au leader de la majorité de débiter avec l'ordre du jour en attendant l'arrivée de citoyens. Le leader de la majorité demande des explications sur ce retard. Le maire de Montréal souhaite aussi avoir des explications qui justifient un tel retard dans l'appel des citoyens. Il enjoint le président du conseil, en tant que responsable de la sécurité, à faire le nécessaire pour alléger le système de fouille et assurer le bon déroulement de l'assemblée. Le président du conseil explique que le retard est sûrement dû à une situation exceptionnelle et que des vérifications seront faites. La leader de l'opposition officielle souligne que le retard est le résultat de mesures de fouille trop drastiques. Elle explique que les mesures de sécurité mises en place pour la période de questions des citoyens ne sont pas les mêmes que pour les événements avec plus de 150 invités. Le président du conseil explique que c'est la première fois qu'une telle situation se produit sous sa présidence puisque les citoyens ont toujours été à l'heure, sans délai, pour poser leurs questions. Il réaffirme que des vérifications seront faites pour clarifier la situation.

Le leader de la majorité souligne que les trois premiers citoyens inscrits se sont désistés et que la liste débute avec M. Michel Benoit. Le président du conseil confirme qu'on peut considérer que la liste débute bel et bien avec M. Benoit.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Benoit	Mme Manon Barbe	Implication de Mme Barbe à la soirée de levée de fonds pour le parti Union Montréal le 8 mai 2009 – Financement de la campagne électorale de 2005
M. Francesco Moreno	Mme Manon Barbe	Consultation publique pour la réfection de l'avenue Dollard sans aucun avis aux citoyens - justification d'une dépense de 265 000 \$ à une firme externe au détriment de l'utilisation de l'expertise interne – Refus de la webdiffusion

Le président du conseil après s'être informé auprès de la sécurité, confirme que les trois premiers citoyens se sont bel et bien désistés.

M. Edgard Robert	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Utilisation de l'édifice de l'hôpital Royal Victoria pour loger les personnes souffrant de maladie mentale et les sans-abris / Commentaires du maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur ce qui peut-être fait en ce sens
M. Noël Bertrand	M. Russell Copeman	Ne pas aller de l'avant avec la création d'un lotissement de 8 mètres 50 (bande verte) entre la Coopérative le Suroit et la rue Champagneur
M. Serge Chaussé	M. Denis Coderre	Appui du maire souhaité pour bloquer la multiplication de vignettes de stationnement qui cause préjudice aux professionnels du boulevard Saint-Joseph Dépôt de pétition
M. François Bourguin	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Respect des engagements pris lors de la campagne électorale de 2013 quant au recours à la sous-traitance - Contrat de 5 M\$ au privé pour remplacer les gardiens de la sécurité et utilisation de l'expertise interne
M. Yves Daoust	Mme Manon Barbe	Travaux de réfection dans la rue Clément, sans consultation publique – rétrécissement du nombre de voies de la rue des Oblats et fluidité de la circulation
M. Normand Bergeron	M. Denis Coderre	Souhaite une rencontre avec l'administration pour discuter de la possibilité de poursuivre le projet pilote existant à la convention collective des cols bleus afin de relocaliser, dans d'autres fonctions, les 23 gardiens de sécurité qui seront mis à pied
Mme Véronique Pagé	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Reconduction en 2016 du financement pour les organismes (PANAM) qui offrent des services aux personnes en perte de motricité
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin) (M. Réal Ménard)	Alléger les mesures de sécurité pour faciliter l'accès des citoyens à l'hôtel de ville / Abattage des arbres infestés par l'agrile du frêne et préservation de la canopée pour combatte les îlots de chaleur

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Mistaya Hemingway	M. Denis Coderre (M. Richard Ryan)	Faire des présentations auprès du ministre Marc Garneau sur l'urgence d'amender la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i> afin de permettre la construction de plus de passages à niveau pour la sécurité des piétons / Mesures concrètes que prendront les arrondissements pour faire avancer ce dossier

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 19 h 50.

À 19 h 51, le conseil reprend ses travaux et poursuit le débat sur les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05).

CM15 1330

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1151701014
80.01 (42.01)

CM15 1331

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1153334026
80.01 (42.02)

CM15 1332

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement un du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1135941002
80.01 (42.03)

CM15 1333

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028)

Approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce

Approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérés au document intitulé : « Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 29 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG07-028) »;
- 2 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Commerce;
- 3 - d'approuver les conditions et les critères de sélection sur la base desquels des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérés au document intitulé : « Conditions et critères de sélection des secteurs désignés par le comité exécutif aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) » joint au dossier.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Valérie Plante

d'amender l'article sous étude comme suit :

de modifier le projet de règlement afin de remplacer :

- au paragraphe 1 du troisième alinéa de l'article 11, le montant de « 50 000 \$ » par un montant de « 62 500 \$ »;
- au paragraphe 1 de l'article 13, le montant de « 4 000 \$ » par un montant de « 5 000 \$ » ;
- le texte de l'article 18 par un nouveau texte qui se lit comme suit : « Le directeur peut accompagner un inspecteur de la ville pour effectuer une inspection du bâtiment visé par une demande de subvention ».

Un débat restreint s'engage sur la recevabilité de la première proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

À 20 h 06, le conseil suspend ses travaux.

À 20 h 09, le conseil reprend ses travaux.

Le débat restreint se poursuit sur la recevabilité de la première proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le président du conseil précise que la proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante contient en fait deux amendements qui doivent être traités séparément. Il juge les amendements recevables et propose de statuer sur un amendement à la fois.

Un débat s'engage sur la première proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le chef de l'opposition officielle soulève une question de privilège pour demander au conseiller Desrochers de retirer ses propos alléguant que les élus de Projet Montréal étaient contre le développement du commerce local et qu'ils seraient devenus, du jour au lendemain, les plus grands défenseurs de celui-ci. Le président du conseil demande au chef de l'opposition de retirer les mots antiparlementaires « méprisante » et « fausse » utilisés lors de sa question de privilège. Le chef de l'opposition officielle s'exécute. La mise au point ayant été faite, le président du conseil invite à la poursuite du débat.

Le débat se poursuit.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée pour disposer de la proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le président du conseil met aux voix la première proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 22

Contre : 40

Le président du conseil déclare la première proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend le débat sur l'article 80.01 (42.04).

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Valérie Plante

d'amender l'article sous étude comme suit :

de modifier le guide joint à l'Annexe A du projet de règlement tel qu'indiqué ci-après :

1 - d'ajouter après le paragraphe 11 de l'article 1 :

- un paragraphe 12 qui se lit comme suit : « tous travaux visant l'accessibilité universelle »;
- un paragraphe 13 qui se lit comme suit : « les travaux d'insonorisation ».

2 - d'ajouter, après le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 13 :

- un paragraphe 5 qui se lit comme suit : « les travaux visant l'accessibilité universelle »;

3 - d'ajouter, après le paragraphe 10 du deuxième alinéa de l'article 13 :

- un paragraphe 11 qui se lit comme suit : « les travaux doivent assurer l'accessibilité universelle des lieux ».

Le président du conseil confirme que la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde est recevable.

Un débat s'engage sur la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

La conseillère Lavigne Lalonde utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée pour disposer de la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 19

Contre : 43

Le président du conseil déclare la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend le débat sur l'article 80.01 (42.04)

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.04) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1151179004
80.01 (42.04)

CM15 1334

Adoption - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier)

Approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier

Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) »

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) »;
- 2 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier;
- 3 - d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) » joint au dossier.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Valérie Plante

de soumettre trois propositions d'amendements pour l'article 80.01 (42.05) sous étude.

Un débat s'engage.

À 20 h 45, le conseil suspend ses travaux.

À 20 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Le président du conseil juge les trois propositions d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante recevables. À la demande du leader et du consentement unanime, il est convenu de débattre des première et troisième propositions d'amendements dans un premier temps et de disposer de la deuxième proposition d'amendement par la suite, en ayant recours au même résultat de vote que celui qui a été accordé à la première proposition d'amendement pour l'article 80.01 (42.04).

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Valérie Plante

de soumettre la première proposition d'amendement qui se lit comme suit :

de remplacer les articles 6 et 7 du document joint au dossier ayant trait aux conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif par les suivants :

- article 6 : « Des travaux majeurs de réfection des infrastructures sont réalisés par la municipalité sur une distance minimale de 35 % du secteur commercial à désigner ».
- article 7 : « En plus des travaux de réfection des infrastructures souterraines prévus à l'article 6, la ville procède à la réfection de l'aménagement du domaine public d'une partie du secteur. Ces aménagements ont pour objectifs l'ambiance, le confort des usagers, des priorités et des enjeux exprimés par les gens d'affaires et les citoyens du secteur ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 43

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante rejetée à la majorité des voix.

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Valérie Plante

de soumettre la troisième proposition d'amendement qui se lit comme suit :

de modifier le guide de l'Annexe A du projet de règlement afin :

- 1 - d'ajouter après le paragraphe 11 de l'article 1 :
 - un paragraphe 12 qui se lit comme suit : « tous travaux visant l'accessibilité universelle »;
 - un paragraphe 13 qui se lit comme suit : « les travaux d'insonorisation »;
- 2 - d'ajouter, après le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 13 :
 - un paragraphe 5 qui se lit comme suit : « les travaux visant l'accessibilité universelle »;
- 3 - d'ajouter, après le paragraphe 10 du deuxième alinéa de l'article 13 :
 - un paragraphe 11 qui se lit comme suit : « les travaux doivent assurer l'accessibilité universelle des lieux ».

Un débat s'engage

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la troisième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le président du conseil met aux voix la troisième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 18

Contre : 43

Le président du conseil déclare la troisième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante rejetée à la majorité des voix.

Tel que convenu par le leader de la majorité et du consentement unanime, le résultat du vote sur la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante sera le même que celui qui a eu lieu précédemment pour l'article 80.01 (42.04).

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par Mme Valérie Plante

de soumettre la deuxième proposition d'amendement qui vise à modifier le projet de règlement comme suit :

- de remplacer, au paragraphe 1 du 3 alinéa de l'article 11, le montant de « 50 000 \$ » par un montant de « 75 000 \$ »;
- de remplacer, au paragraphe 1 de l'article 13, le montant de « 4 000 \$ » par un montant de « 5 000 \$ »;
- de remplacer le texte de l'article 18 pour le texte suivant : « Le directeur peut accompagner un inspecteur de la ville pour effectuer une inspection du bâtiment visé par une demande de subvention ».

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marvin Rotrand

de procéder à un vote à main levée sur la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante.

Le président du conseil met aux voix la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 22

Contre : 40

Le président du conseil déclare la deuxième proposition d'amendement des conseillères Lavigne Lalonde et Plante rejetée à la majorité des voix.

Le conseil reprend le débat sur l'article 80.01 (42.05).

Le président du conseil met aux voix l'article 80.01 (42.05) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1151179005
80.01 (42.05)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1335

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ».

Adopté à l'unanimité.

1153430018
80.01 (42.06)

CM15 1336

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

Adopté à l'unanimité.

1152622006
80.01 (42.07)

CM15 1337

Nomination de monsieur Claude Dauphin, maire d'arrondissement, comme représentant élu de l'arrondissement de Lachine, au conseil d'administration de l'organisme de développement économique de l'Ouest-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, à titre de membre du conseil d'administration de l'organisme de développement économique de l'Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1155856007
80.01 (51.01)

CM15 1338

Nominations de membres au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;

- monsieur Harold Faustin à titre de remplaçant de madame Pascale Labrie;
- monsieur Philippe Lambert à titre de remplaçant de madame Lise Vaillancourt.

Adopté à l'unanimité.

1156369005
80.01 (51.02)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1339

Autoriser une dépense additionnelle de 68 898,77 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à 9048-3173 Québec inc. (CM12 0199), majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à 344 493,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2015 par sa résolution CE15 1961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 898,77 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation prévue au contrat pour la manutention et la livraison des arbres de la Pépinière municipale aux divers arrondissements, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à 9048-3173 Québec inc. (CM12 0199), majorant ainsi le montant total du contrat de 275 595,08 \$ à 344 493,85 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1154347001

CM15 1340

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro, pour fins de vente, un terrain vacant situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2015 par sa résolution CE15 1972;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Antonio Di Gennaro un terrain vague d'une superficie de 386,4 mètres carrés, constitué du lot 1 056 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la 4^e Avenue et l'Autoroute 25, au nord de la 4^e Rue, entre les boulevards Maurice-Duplessis et Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 34 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1151368007

CM15 1341

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Planeta S.E.C., pour une période de 6 mois, à compter du 1^{er} février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 191 720,82 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C. / Approuver un projet de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à titre gratuit, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, à des fins de garderie, situé rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2015 par sa résolution CE15 1974;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion Planeta S.E.C. un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, moyennant un loyer total de 85 786,44 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit et à des fins de garderie, au Centre de la petite enfance (C.P.E.) Évangeline, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} février 2016, un local d'une superficie de 5 358 pieds carrés, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 2120, rue Sherbrooke Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 3 - d'autoriser une dépense de 191 720,82 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Planeta S.E.C.;
- 4 - d'autoriser une dépense de 25 007,06 \$, taxes incluses, en incidence;

5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1154069010

CM15 1342

De ratifier les deux prolongations de bail d'une durée de six mois avec Projet Sol, aux conditions du bail initial approuvé le 27 septembre 2013, pour les périodes du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015 et du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 octobre 2015 par sa résolution CE15 1949;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de ratifier les deux prolongations de bail d'une durée de six mois avec Projet Sol, aux conditions du bail initial approuvé le 27 septembre 2013, pour les périodes du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015 et du 1^{er} mai 2015 au 31 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1156406003

CM15 1343

Exercer l'option de prolongation, pour une période de 8 mois, des ententes-cadres collectives avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et Meloche inc. (CM15 0308), pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 1994;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période de huit mois, des ententes-cadres collectives avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et La compagnie Meloche inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, dans le cadre des travaux en régie;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1155331009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1344

Accorder un contrat de services professionnels à Kuehn Malvezzi / Pelletier DeFontenay / Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium / Dupras Ledoux / NCK, équipe lauréate du concours d'architecture Espace pour la vie, volet « Métamorphose de l'Insectarium » pour la réalisation des plans et devis et la surveillance les travaux de construction de la Métamorphose de l'Insectarium - Dépense totale de 3 366 560,19 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2005;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 366 560,19 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour réaliser les plans et devis ainsi que le cahier des charges pour les appels d'offres, surveiller les travaux de construction et effectuer certaines expertises techniques dans le cadre du projet « Métamorphose de l'Insectarium », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Kuehn Malvezzi / Pelletier De Fontenay / Jodoin Lamarre Pratte, société d'architectes en consortium / Dupras Ledoux / NCK, équipe lauréate du concours Espace pour la vie - volet « Métamorphose de l'Insectarium », s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 176 000,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents du concours international d'architecture Espace pour la vie et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1146365003

CM15 1345

Approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à International ArtsGames Committee, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} août 2015, un local d'une superficie de 354,77 mètres carrés, situé au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est - Montant octroyé à International ArtsGames Committee dans le cadre de ce dossier est de 149 054,03 \$ net de taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2011;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de sous-location par lequel la Ville de Montréal sous-loue, à titre gratuit, à des fins de bureaux, à International ArtsGames Committee, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} août 2015, un local d'une superficie de 354,77 mètres carrés, situé au 6^e étage de l'immeuble sis au 800, boulevard De Maisonneuve Est, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de sous-location;
- 2 - d'autoriser la dépense additionnelle de loyer de 16 252,87 \$, incluant les taxes, en 2016, pour l'utilisation des locaux à l'extérieur des heures normales d'ouverture;
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1154069009

CM15 1346

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain inc., pour huit périodes de six mois chacune, du 1^{er} novembre de chaque année au 30 avril de la suivante, à compter du 1^{er} novembre 2015, jusqu'au 30 avril 2023, aux fins d'aire de manœuvre pour la chute à neige Riverside, un terrain d'une superficie de 2 808,3 mètres carrés, constitué du lot 1 853 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, moyennant un loyer de 118 378,24 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, pour huit périodes de six mois chacune, du 1^{er} novembre de chaque année au 30 avril de la suivante, à compter du 1^{er} novembre 2015, jusqu'au 30 avril 2023, aux fins d'aire de manœuvre pour la chute à neige Riverside, un terrain d'une superficie de 2 808,3 mètres carrés, constitué du lot 1 853 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, moyennant un loyer de 118 378,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1155941012

CM15 1347

Approuver un premier projet convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau - Dépense totale de 282 411,66 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2015;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de 9177-4380 Québec inc., pour un terme de trois ans, à compter du 1^{er} décembre 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 313,27 mètres carrés, situé au 2^e étage de l'immeuble sis au 13301, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de l'eau, moyennant une dépense totale de 282 411,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1155840011

CM15 1348

Approuver un projet de deuxième prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Société Immobilière du Canada CLC limitée, à des fins d'entreposage et de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, des locaux d'une superficie locative de 1 217,74 mètres carrés, situés au 1151, rue Mill, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un loyer total de 190 246,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2016;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un deuxième projet de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'entreposage et de stationnement de véhicules d'une superficie de 1 217,40 mètres carrés, pour les besoins de l'arrondissement de Ville-Marie et de la Direction des travaux publics (DTP), moyennant un loyer total de 190 246,11 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au deuxième projet de renouvellement du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1155323010

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1349

Approuver un projet d'acte modifiant un acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc. relativement à la cession d'un tréfonds de deux parties de ruelles situé du côté est de la rue Stanley, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prolonger des délais et de modifier d'autres conditions prévus à l'acte relativement à une obligation de construire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte modifiant l'acte de vente intervenu entre la Ville et Les Immeubles Domaine inc., devant M^e Aaron Litvack, notaire, le 14 janvier 2013, sous sa minute numéro 1650 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 19 681 956, afin de modifier des délais ainsi que d'autres conditions prévues à l'acte original relativement à l'obligation de construire, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1151368009

CM15 1350

Approuver un projet de convention avec contribution financière, entre la Ville de Côte-Saint-Luc et la Ville de Montréal relativement à la reconstruction et à l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc, pour une période de cinq ans - Montant estimé 2,4 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015 par sa résolution CE15 2068;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention avec contribution financière avec la Ville de Côte-Saint-Luc et autoriser les dépenses pour la reconstruction et l'entretien de la station de pompage du Chemin de la Côte-Saint-Luc pour un terme de cinq ans;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1150746001

CM15 1351

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Hydro-Québec, aux fins d'un réaménagement et de dérivation des lignes de distribution électrique dans ce secteur, une partie des lots 1 000 137 et 1 000 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 791 mètres carrés, situés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2013, pour une somme totale de 21 959,88 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015 par sa résolution CE15 2074;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Hydro-Québec, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2013, à des fins d'un réaménagement et de dérivation des lignes de distribution électrique, une partie des lots 1 000 137 et 1 000 132 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 791 mètres carrés, situés au nord de la rue J.-B.-Martineau et à l'ouest du boulevard Viau, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une somme totale de 21 959,88 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 CTC1155323009

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1352

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe I du Décret, concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), lié au sommaire décisionnel sur les écoterritoires 1135941002

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1917;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » (1135941002), identifiant les nouvelles limites des écoterritoires et excluant de la liste des équipements d'intérêt collectif une superficie de 14,7 hectares de terrain n'ayant aucun intérêt écologique, les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1155941002

CM15 1353

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle relativement à la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2015 par sa résolution CE15 1979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation des travaux préparatoires du site du projet d'art public « Au grand dam » (titre provisoire) situé au parc des Rapides, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1151701017

CM15 1354

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge l'exécution des travaux dans des rues maintenant incluses au réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015 par sa résolution CE15 2021;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun relativement à la prise en charge de l'exécution des travaux dans certaines rues du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1156999010

CM15 1355

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projet immobiliers

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 380 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1154360001

CM15 1356

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 721 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1153227003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1357

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun

Abolir la convention de retraite pour les cadres de la Ville de Verdun (Règlement 1681) et verser la valeur des actifs de la convention au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015, par sa résolution CE15 1787;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement 1681 établissant la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun »;
- 2 - d'abolir la convention de retraite des cadres de la Ville de Verdun et de verser une somme équivalente à l'actif récupéré de cette convention au Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1150774017

Règlement 15-080

CM15 1358

Adoption - Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015, par sa résolution CE15 1786;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1156335006

Règlement 15-081

CM15 1359

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015, par sa résolution CE15 1815;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 155 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1152907004

Règlement 15-082

CM15 1360

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial

Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial

Approuver la mise en œuvre du programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et du programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leurs lectures;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015, par sa résolution CE15 1872;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial »;

- 3 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial »;
- 4 - d'approuver la mise en œuvre du programme de soutien financier des interventions visant l'amélioration des affaires réalisées par les sociétés de développement commercial et du programme de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1151180004

*Règlement 03-108-3
Règlement 15-083
Règlement 15-084*

CM15 1361

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015, par sa résolution CE15 1871;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1150524002

Règlement 03-096-8

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1362

Adoption - Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leurs lectures;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015, par sa résolution CE15 1930;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1156873001

Règlement 15-085
Règlement 02-002-23

CM15 1363

Adoption - Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015, par sa résolution CE15 1926;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1156335005

Règlement 15-086

CM15 1364

Adoption - Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015, par sa résolution CE15 1927;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1156335002

Règlement 15-087

CM15 1365

Adoption - Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015, par sa résolution CE15 1928;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.09 1156335003

Règlement 15-088

CM15 1366

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 21 octobre et 11 novembre 2015, par ses résolutions CE15 1931 et CE15 2029;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1153430016

Règlement 06-051-4

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 et 42.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1367

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 21 octobre et 11 novembre 2015, par ses résolutions CE15 1932 et CE15 2030;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Manon Barbe

appuyé par M. Richard Deschamps
M. Luis Miranda

de mandater la Commission de la présidence du conseil pour revoir à la baisse le nouveau montant de la pénalité proposé pour les absences non motivées à une séance du conseil, conformément au 5^e paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 21 h 46, le conseil suspend ses travaux.

À 21 h 48, le conseil reprend ses travaux.

Un débat restreint s'engage.

Le leader de la majorité apporte des précisions sur la demande de la conseillère Barbe et des conseillers Deschamps et Miranda et informe l'assemblée qu'un mandat pourra être donné à la Commission de la présidence du conseil afin que ses membres fassent des propositions de cas de figure ou de mesures d'exemptions pour éviter des pénalités non nécessaires.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de la conseillère Barbe et des conseillers Deschamps et Miranda de mandater la Commission de la présidence du conseil pour réétudier ce dossier.

Le président du conseil met aux voix la proposition de la conseillère Barbe et des conseillers Deschamps et Miranda de mandater la Commission de la présidence du conseil pour réétudier ce dossier et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 10

Contre : 52

Le président du conseil déclare la proposition de la conseillère Barbe et des conseillers Deschamps et Miranda de mandater la Commission de la présidence du conseil pour réétudier ce dossier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Manon Barbe

de mandater la Commission de la présidence du conseil pour réétudier l'article 2 du projet de règlement, conformément au 5^e paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le leader de la majorité réitère l'engagement de l'Administration à mandater la Commission de la présidence du conseil afin que ses membres fassent des propositions de cas de figure ou de mesures d'exemptions pour éviter des pénalités non nécessaires.

Le président du conseil juge la proposition du conseiller Rotrand et de la conseillère Barbe non recevable étant donné l'engagement de l'Administration et compte tenu du vote sur la motion précédente visant à mandater la Commission de la présidence du conseil.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Richard Deschamps

appuyé par Mme Manon Barbe

de procéder à un vote à main levée sur l'article 42.11.

Le président du conseil met aux voix l'article 42.11 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 53

Contre : 6

Le président du conseil déclare l'article 42.11 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.11 1153430017

Règlement 02-039-6

CM15 1368

Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier

Approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier

Attendu qu'une copie du Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015, par sa résolution CE15 1925;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier »;
- 2 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal-Artère en chantier.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1151179005

Règlement 15-089

À 22 h 05,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Émilie Thuillier

de poursuivre les travaux jusqu'à épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

À 22 h 06, le président du conseil fait un rapport préliminaire sur les causes du retard à la période de questions des citoyens afin d'apaiser les inquiétudes soulevées par le maire et certains élus. Il informe les membres qu'il y a eu 20 désistements sur les 32 personnes inscrites et comme les désistements ne sont pas connus à l'avance, les personnes responsables ont été obligées d'informer à la pièce les gardiens de sécurité de chaque désistement, ce qui a engendré un léger retard. Il explique que le retard de 5 minutes au début de la période de questions des citoyens est le résultat du désistement des trois premières personnes inscrites. Il remercie les policiers pour le bon travail effectué afin d'assurer la sécurité de tous et prend l'engagement de faire des recommandations pour assurer la fluidité lors de la période de questions des citoyens et ne pas répéter une telle situation. Il invite le leader de la majorité à poursuivre les travaux.

CM15 1369

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1751 de l'arrondissement de Verdun »;
- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1150511007

Règlement P-15-090

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM15 1370

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) »

Vu la résolution CM15 1017 de l'assemblée du conseil municipal du 17 août 2015, adoptant comme projet de règlement P-15-070 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 octobre 2015, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 novembre 2015, par sa résolution CE15 1985;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) », dans le but d'ajuster les dispositions touchant les contributions pour fins de parc.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1152614003

Règlement 15-070

CM15 1371

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »

Vu la résolution CM15 1018 de l'assemblée du conseil municipal du 17 août 2015, adoptant comme projet de règlement P-08-005-1 le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent »;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 octobre 2015, à 19 h, à la salle de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 novembre 2015, par sa résolution CE15 2028;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent ».

Adopté à l'unanimité.

44.02 1144152006

Règlement 08-005-1

CM15 1372**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand**

Attendu qu'à sa séance du 6 octobre 2015, le conseil d'arrondissement a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 octobre 2015, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015, par sa résolution CE15 2084;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

44.03 1141010019

Règlement 04-047-171

CM15 1373**Motion de l'opposition officielle pour offrir des ressources dédiées spécifiquement à l'économie sociale dans toutes les entités PME MTL**

Attendu que le 5 novembre 2014, le gouvernement du Québec a signé, avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

Attendu qu'une réforme des centres locaux de développement (CLD) et des corporations de développement économique et communautaire (CDEC) a eu lieu;

Attendu que les CLD et les CDEC avaient pour mission de favoriser un environnement propice au développement de l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création d'emplois durables à l'intérieur d'un territoire, et ce, en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région;

Attendu que les entrepreneurs et les promoteurs de projets structurants en économie sociale pouvaient trouver un soutien technique et professionnel et, dans certains cas, une aide financière pour la concrétisation de leurs projets d'entreprise auprès de ceux-ci;

Attendu que l'économie sociale à Montréal, c'est plus de 3500 établissements, soit la moitié de toutes les entreprises d'économie sociale au Québec, plus de 60 000 emplois et des revenus de 2 milliards générés chaque année;

Attendu que toutes les nouvelles entités PME MTL n'auront pas de ressources dédiées spécifiquement à l'économie sociale;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Richard Ryan

que le conseil municipal s'assure que toutes les entités PME MTL offrent des ressources dédiées spécifiquement à l'économie sociale.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.01.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Ferrandez, Thuillier, Limoges, Plante, Sauvé, Sigouin, Popeanu, Lavoie, Mainville, Ryan, McQueen, Norris, Lavigne Lalonde, Croteau, Caldwell, Downey, Ouellet, Pagé, McIntyre, Marinacci, Cinq-Mars, Duchesne et Shanahan (24)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Bergeron, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Hénault, Miranda, Deschamps et Barbe (38)

Résultat: En faveur : 24
Contre : 38

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM15 1374

Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal revoie sa politique de gestion des droits de vote (Politique d'investissement responsable)

Attendu que les employés de la Ville de Montréal cotisent à différents régimes de retraite (cadres, contremaîtres, employés manuels, fonctionnaires, pompiers, professionnels, cadres CUM et syndiqués CUM) regroupés au sein de la Caisse commune;

Attendu que l'actif net sous gestion de la Caisse commune a atteint au 31 décembre 2014, la valeur de 5,3 milliards de dollars;

Attendu que la Caisse commune considère que les entreprises ont des responsabilités non seulement vis-à-vis de leurs actionnaires, mais aussi de leurs travailleurs et de la société dans son ensemble;

Attendu que les entreprises qui assument leurs responsabilités sociales accroîtront la richesse à long terme de leurs actionnaires, des mauvaises pratiques sociales ou environnementales peuvent engager des coûts supplémentaires (ex : amendes) et des obligations à long terme (ex : sites contaminés), ainsi que nuire à la réputation d'une entreprise;

Attendu que chaque action possédée par la Caisse commune donne droit à un vote lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'entreprise que l'on nomme droit de vote;

Attendu que la Caisse commune a une politique de gestion des droits de vote minimaliste : respect des normes internationales (Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'ONU, normes de l'Organisation internationale du travail, Coalition for Environment Responsible Economics etc.), transparence et imputabilité (Global Reporting Initiative) et qu'elle délègue la gestion de ses droits de vote à différents gestionnaires de portefeuille qui ne sont pas nécessairement cohérents entre eux;

Attendu que les valeurs de la Ville de Montréal et de ses employés ne sont pas nécessairement véhiculées par les différents gestionnaires de portefeuille;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé

que la Ville de Montréal demande à la Caisse commune de revoir sa politique de gestion des droits de vote afin de s'assurer du respect des valeurs de la Ville de Montréal et de ses employés dans ses investissements.

Un débat s'engage.

Le conseiller Sylvain Ouellet utilise son droit de réplique et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Adopté à l'unanimité.

65.02

Article 65.03

Motion de la deuxième opposition visant à accorder la distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Montréal à M. Raif Badawi

Retiré (voir article 3.01).

CM15 1375

Motion de la deuxième opposition demandant l'amélioration du site Internet de la Ville de Montréal

Attendu que, de plus en plus, la recherche d'information se fait en ligne et qu'un site Internet bien conçu qui offre des données détaillées, accessibles et faciles à consulter est un outil important pour communiquer avec les citoyens, les visiteurs et les investisseurs potentiels;

Attendu que le site Internet de la Ville de Montréal a été conçu pour être un outil permettant d'améliorer la vie démocratique de la municipalité et être une source d'information sur les services municipaux;

Attendu que le site Internet de la Ville de Montréal est conçu en français et que la plupart des données sont également disponibles en anglais;

Attendu que le site Internet de la Ville de Montréal n'a pas été conçu pour fournir de l'information touristique aux visiteurs ou pour attirer des investisseurs;

Attendu que le site Internet de la Ville de Montréal offre quelques liens vers d'autres sites d'intérêt public;

Attendu que les meilleures pratiques en matière d'offre et de gestion de site Internet des autres grandes villes nord-américaines devraient être étudiées par la Ville de Montréal pour améliorer son site Internet;

Attendu que le PTI 2016-2018 prévoit une somme de 9,6 M\$ pour le remplacement du portail web de la Ville;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Claude Dauphin
M. Steve Shanahan

que la Ville de Montréal considère les améliorations suivantes pour son site Internet www.ville.montreal.qc.ca tel que proposé dans les exemples ci-dessous :

- 1 - Utiliser des nouvelles technologies telles que Google Traduction qui permet d'offrir de l'information en plusieurs langues :
 - <http://app.toronto.ca/tmmis/index.do>
 - <http://www1.nyc.gov>
 - <http://ottawa.ca/en>
 - <http://www.cityofboston.gov/copyright/translate.asp>
 - <http://www.cityofchicago.org/city/en.html>
- 2 - Permettre la transmission de commentaires sur les dossiers étudiés par les commissions du conseil municipal par voie électronique et les inclure dans les dossiers publics :
 - <http://www.toronto.ca/legdocs/tmmis/have-your-say.htm>
 - <http://ottawa.ca/en/city-council-and-committee-agendas-and-minutes>
 - <http://www.victoria.ca/EN/main/city/mayor-council-committees/committees/request-to-address-council.html>
- 3 - Accroître la transparence démocratique en permettant au public d'accéder à un registre des présences et des votes des élus :
 - <http://app.toronto.ca/tmmis/getAdminReport.do?function=prepareMemberAttendanceReport>
 - <http://app.toronto.ca/tmmis/getAdminReport.do?function=prepareMemberVoteReport>
- 4 - Fournir de l'information aux investisseurs potentiels :
 - https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/pourquoi_quebec/index.aspx
 - https://www.ville.quebec.qc.ca/gens_affaires/pourquoi_quebec/centres_recherche.aspx
 - <http://sfgov.org/business#sec2>
 - <https://www.denvergov.org/content/denvergov/en/city-of-denver-home/business-services.html>
 - <https://business.phila.gov>
 - <http://www.edmonton.ca/business-economy.aspx>
 - <http://www.houstontx.gov/ecodev/>
- 5 - Fournir de l'information touristique aux visiteurs :
 - <http://sfgov.org/visitors>
 - <http://www.edmonton.ca/attractions-events.aspx>
 - <http://www.sandiego.gov/directories/leisure.shtml>
 - <http://www.miamiandbeaches.com>
- 6 - Fournir de l'information sur les accords ou les ententes signées avec d'autres villes :
 - <http://sfgov.org/visitors>
 - <http://www.edmonton.ca/attractions-events.aspx>
 - <http://www.sandiego.gov/directories/leisure.shtml>
 - <http://www.miamiandbeaches.com>
- 7 - qu'un rapport soit déposé au conseil municipal, au plus tard le 31 mai 2016, concernant les améliorations susceptibles d'être apportées au site Internet de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

Le conseiller Harout Chitilian dépose une note explicative concernant les démarches en cours pour répondre aux questions soulevées dans la Motion de la deuxième opposition sur l'amélioration du site internet de la Ville de Montréal.

Le conseiller Marvin Rotrand, en droit de réplique, et avec le consentement de la majorité des membres du conseil présents, retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

65.04

À 22 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

ANNEXE - ARTICLE 7.04

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017 Conseillers municipaux – 2015 Le 23 novembre 2015

Barbe, Manon, **Beis**, Dimitrios (Jim), **Benjamin**, Frantz, **Bergeron**, Richard, **Bissonnet**, Michel, **Boivin Roy**, Karine, **Caldwell**, Éric Alan, **Chitilian**, Harout, **Cinq-Mars**, Marie, **Clément-Talbot**, Catherine, **Cloutier**, Jean-François, **Coderre**, Denis, **Copeman**, Russel **Croteau**, François William, **Dauphin**, Claude, **Décarie**, Suzanne, **Deguire**, Gilles, **Deros**, Mary, **Deschamps**, Richard, **Desousa**, Alan, **Desrochers**, Pierre, **Dorais**, Benoit, **Downey**, Sterling, **Duchesne**, Érika, **Ferrandez**, Luc, **Gauthier**, Manon, **Guay**, Richard, **Hénault**, Andrée, **Lavigne Lalonde**, Laurence, **Lavoie**, Guillaume, **Lefebvre**, Elsie, **Limoges**, François, **Mainville**, Louise, **Marinacci**, Normand, **McIntyre**, Justine, **McQueen**, Peter, **Ménard**, Réal, **Miranda**, Luis, **Norris**, Alex, **Pagé**, Lorraine, **Parenteau**, Jean-François, **Perez**, Lionel, **Perri**, Dominic, **Plante**, Valérie, **Rapanà**, Giovanni, **Rossi**, Chantal, **Rotrand**, Marvin, **Rouleau**, Chantal, **Ryan**, Richard, **Salem**, Aref, **Samson**, Anie, **Sauvé**, Craig, **Searle**, Jeremy, **Sigouin**, Anne-Marie, **Thuillier**, Émilie, **Vallée**, Monique.